



Le Conseil Pour l'Éducation et le Développement

Avis de recrutement des agents d'appui au CNRKR-COPED

1. PREAMBULE

Créé en 1974 d'abord comme un Bureau Diocésain de Développement, le Conseil Pour l'Éducation et le Développement, COPED, a ensuite adopté, en 1989, le statut d'association sans but lucratif (asbl) de droit burundais, et dès lors, s'implique principalement dans le développement intégral de la personne humaine et de la population burundaise.

Œuvrant dans le Diocèse de Bururi, c'est-à-dire dans les provinces de Bururi (comprenant une grande partie de la province actuelle de Rumonge), Makamba et une partie de la province de Rutana jusqu'en 2000, le COPED a, à la suite de l'Assemblée Générale du 8/9/2000, décidé d'étendre ses activités au niveau national, déplaçant ainsi son siège dans la capitale Bujumbura.

Le COPED a une grande expérience dans des domaines variés tels que :

- Santé communautaire préventive et curative ;
- Education et formation socioprofessionnelle ;
- Sécurité alimentaire et nutrition ;
- Environnement, ressources énergétiques ;
- Wash et urgences.

Le COPED collabore avec d'autres organisations nationales et internationales pour la réalisation de ses missions.

a) Vision du COPED

Le COPED a comme vision la construction d'un monde où la faim, l'ignorance et la maladie seraient éradiquées selon une vision de promotion intégrale de la personne humaine. Cette vision est énoncée comme suit :

« COPED, pour une société construite sur base du développement intégral de la personne humaine dans un environnement sain/viable. »

b) Mission du COPED

Le COPED a pour mission de **« contribuer à l'édification d'un monde meilleur à travers les actions de réduction de la pauvreté, de promotion de la Santé, de l'Éducation, de la sécurité alimentaire et de l'environnement dans le respect de la dignité de la personne humaine ».**

c) Valeurs du COPED

Le COPED agit selon les valeurs fondamentales suivantes :

- Le souci d'une dynamique d'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Le respect de la dignité de la personne humaine ;
- La justice sociale et l'équité ;
- La solidarité.

B



Le Conseil Pour l'Éducation et le Développement

Parmi les projets gérés par le CO PED, figure le Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation médicale (CNRKR). Ce dernier est le fruit du « **Projet B³** » (Belgique-Bénin-Burundi) qui est actuellement « **Projet B⁴** » (Belgique-Bénin-Burundi-Burkina Faso). Le CNRKR est né du projet initié en 2007 par le CO PED avec le soutien de l'Université Catholique de Louvain (UCLouvain) et en partenariat avec le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida (MSPLS) et de la coopération belge au développement représentée par la Coopération Technique Belge (CTB, actuellement Enabel) et l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (APEFE), une ONG belge.

Le CNRKR est une administration personnalisée de l'Etat sise dans les enceintes du CHU-Kamenge, derrière le service de Médecine interne-Hospitalisation et dont la gestion autonome a été confiée au CO PED par le MSPLS. Il a été créé par décret n°100/80 du 30.03.2015 et ses missions principales sont de (i) administrer des soins d'excellence en kinésithérapie et réadaptation médicale dans divers domaines (traumatologie, neurologie adulte et neuropédiatrie, rhumatologie, urogynécologie, cardiovasculaire et pulmonaire, gériatrie, rééducation vestibulaire, etc.), (ii) participer à la formation initiale et continue en kinésithérapie et réadaptation, (iii) appuyer les centres et services de kinésithérapie publics et privés pour la formation de leurs ressources humaines et (iv) participer à la recherche clinique en kinésithérapie et réadaptation médicale.

Dans le but de satisfaire la demande de soins du CNRKR, le CO PED désire recruter deux agents d'appui, une femme et un homme. Ils seront principalement affectés respectivement à la buanderie et au service de brancardage de la patientèle du CNRKR.

2. TACHES A EFFECTUER

Placé.e.s sous l'autorité directe du Responsable Administratif et Financier (RAF) du CNRKR, les tâches principales pour les agents d'appui seront les suivantes :

- a. **Un.e agent d'appui affecté.e à la buanderie aura les tâches principales suivantes :**
 - Faire la propreté et entretien des locaux et matériel de la buanderie ;
 - Faire la lessive des draps pour patients et les blouses du personnel du centre, y compris le repassage et rangement ;
 - Veiller à la sécurité du matériel de la buanderie et de ses locaux ;
 - Exécuter toute autre charge lui confiée par son supérieur hiérarchique.

- b. **Un agent d'appui affecté au service de brancardage de la patientèle du CNRKR aura les tâches principales suivantes :**
 - Assurer le brancardage de la patientèle du CNRKR à mobilité réduite ;
 - Faire la propreté et entretien des locaux et matériel du CNRKR, y compris le rangement de chaque matériel à sa place ;
 - Veiller à la sécurité du matériel du centre et de ses locaux ;
 - Exécuter toute autre charge lui confiée par son supérieur hiérarchique.

(Signature)



Le Conseil Pour l'Éducation et le Développement

3. CONDITIONS REQUISES

L.e.a candidat.e devra remplir les conditions ci-après :

- Être de nationalité burundaise ;
- Résider à Bujumbura ;
- Être âgé d'entre 18 et 40 ans au moment du dépôt de la candidature ;
- Avoir un niveau d'études minimum de 9^e année ;
- Avoir une expérience professionnelle dans un poste similaire d'au moins une année ;
- Être disponible immédiatement.

4. COMPETENCES ET CONNAISSANCES REQUISES

L.e.a postulant.e devra avoir les compétences et connaissances ci-après :

- Connaissances générales sur les notions d'hygiène en milieu hospitalier ;
- Ouverture au dialogue et excellentes aptitudes communicatives en français et Kirundi ; la connaissance du Swahili et de l'Anglais serait un atout ;
- Capacité de travail en équipe multiculturelle et interdisciplinaire ;
- Connaissance du milieu associatif.

5. QUALITES PERSONNELLES

L.e.a postulant.e devra remplir les qualités personnelles suivantes :

- Honnêteté et intégrité sans faille ;
- Le souci d'un travail fini et de qualité ;
- Rigueur et ordre ;
- Rapidité et respect des échéances ;
- Capacité à travailler sous pression ;
- Excellente capacité d'adaptation et de communication dans les milieux sociaux culturels diversifiés ;
- Grande capacité d'organisation, de planification et d'anticipation ;
- Adhérence aux valeurs fondamentales de CO PED, à ses politiques en matière de gestion des conflits d'intérêt, de la corruption et de fraude, protection de l'enfant, ainsi que celle de gestion et prévention des actes de harcèlement/abus et exploitation sexuelle, etc.

Note : Le CO PED applique le principe de « **Tolérance zéro** » à l'exploitation de toute forme et plus particulièrement l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels ; à la fraude et à la corruption. Le CO PED respecte les droits sociaux fondamentaux et condamne le travail des enfants.

6. Documents requis

Les candidats intéressés peuvent envoyer leurs dossiers de candidature constitués par :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur National du CO PED avec copie au Directeur a.i du CNRKR ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ;
- Un CV détaillé et actualisé ;



Le Conseil Pour l'Éducation et le Développement

- Une copie du bulletin de la 9^e année ;
- Des attestations de services rendus s'il y en a ;
- Tout autre document pouvant faciliter la présélection du candidat.

Le dossier complet sous pli fermé sera envoyé avec mention « **Candidature au poste d'agent d'appui à la buanderie du CNRKR** » ou « **Candidature au poste de brancardier au CNRKR** ». Il doit être déposé à la réception de CO PED sis à Bujumbura, Rohero 2, Avenue Pierre Ngendandumwe, n°32, 4^e étage.

La date limite de dépôt est fixée au mardi 14 Mai 2024 à 15H00.

NB :

1. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés par téléphone ou notifié par tout autre moyen de communication pour **passer les tests écrits et/ou interview le vendredi 17 mai 2024 à 8h00**. Les candidats retenus devront être libres de tout autre engagement et disponibles pour commencer le travail aussitôt notifié.

2. Les dossiers déposés ne seront pas remis.

7. DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat initial est d'une année renouvelable (en fonction de la disponibilité des fonds), assortie d'une période d'essai de trois mois.

Fait à Bujumbura, le 03/05/2024

Abbé Gratien NIYUHIRE

Le Directeur National de CO PED

